

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 7 (1888)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **huit francs**; étranger, port en sus.

Les articles contenus dans le Bulletin sont publiés sous la responsabilité des auteurs qui les signent.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. **Alb. Sattler** à **Bâle**.

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **acht Franken** jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an **Hrn. Alb. Sattler, 7 Blumenrain, in Basel** zu adressiren.

Table des matières.

Ls. Le Roy. — Monnaies des comtes de Ferrette.

Th. H. — Imitations d'anciennes monnaies suisses.

Neunte Generalversammlung der schweiz. numismatischen Gesellschaft.

Nécrologie: Odoardo di Dio. Charles Lefort.

Bibliographie. Verkaufskataloge. Annonces.

Monnaies des comtes de Ferrette.

L'Alsace, si riche en monuments historiques, ne l'est pas moins en fait de souvenirs numismatiques des différents régimes qu'elle a traversés. Retracer ici les phases les plus saillantes de ses annales, dans lesquelles se sont trouvées confondues pendant des siècles celles de notre patrie, c'est dire quel intérêt elles offrent aussi aux numismates suisses.

Conquise par Jules-César sur Arioviste, cette contrée fut incorporée à l'empire romain, partie dans la Gaule lyonnaise et partie dans la Germanie supérieure. A la chute de la domination romaine, elle subit le sort des Gaules, que se partagèrent les rois mérovingiens et carlovingiens. Entrée dans le royaume des Francs après leur victoire à Tolbiac (495), l'Alsace se vit ensuite comprise dans l'Austrasie, l'une des quatre divisions issues du partage du royaume à la suite de la mort de Clovis (511). Au VII^{me} siècle, époque où les annales austrasiennes se confondent avec celles de la Bourgogne, l'Alsace fut érigée en duché, avec Pépin d'Héristal pour chef du nouveau gouvernement austrasien. En 717, Charles-Martel